

Canada

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 3 OCTOBRE 2022 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.**

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire  
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1  
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2  
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4  
Vacances au siège numéro 5  
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Absence:

Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3

**Ouverture de la séance et présence:**

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Daniel Enright régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

**ORDRE DU JOUR**

**Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 octobre 2022 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.**

**Ouverture**

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période des questions

**Urbanisme**

4. Autorisation d'occupation du domaine public relatif à l'immeuble situé au 452 chemin Crack pour le passage d'une conduite électrique sous la voie de circulation
5. Demande d'intervention Bell

**Administration**

6. Correspondances
7. Dépôt des états comparatifs du troisième trimestre
8. Autorisation pour présentation d'une lettre d'engagement et d'acceptation des risques au propriétaire du 803 chemin Coddington
9. Politique en matière de santé et sécurité au travail
10. Politique de gestion des risques psychosociaux
11. Politique de conduite de véhicule
12. Trans-Appel - Nomination d'un membre délégué municipal
13. Comité - accès à l'information et la protection des renseignements personnels
14. Adhésion au Réseau BIBLIO
15. Offre de service -archiviste
16. Infotech - Achat de compte de taxes 2023
17. Dons & publicités (Jeux du Québec, La journée Terry Fox, l'Étincelle)

**Voirie**

18. Résolution acceptant la demande de paiement no. 1 pour les travaux de réfection du stationnement de l'Hôtel de Ville

19. Résolution acceptant la demande de paiement no. 2 pour les travaux de rechargement sur les chemins Ely et Baker
20. Résolution respectant les modalités du programme et confirmant la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale - Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
21. Résolution respectant les modalités du guide au programme TECQ 2019-2023
22. Résolution respectant les modalités du volet Redressement et Accélération et confirmant la réalisation des travaux
23. Bell Canada – frais pour remplacer deux poteaux pour permettre de remonter le réseau afin de faire une aire de virage sur le chemin de la Vallée de Melbourne

#### **Sécurité publique**

24. SSIRR - budget 2023

#### **Hygiène du milieu**

25. Collecte de feuilles d'automne 2022

#### **Factures**

26. Factures

#### **Varia**

#### **Levée de l'assemblée**

-----

**Ordre du jour** : 2022-10-03, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Daniel Enright que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

**Procès-verbal** : 2022-10-03, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 6 septembre 2022;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller, d'adopter le procès-verbal du 6 septembre 2022.

**Période de questions** : 2022-10-03 Aucun visiteur

**Autorisation d'occupation du domaine public relatif à l'immeuble situé au 452 chemin Crack pour le passage d'une conduite électrique sous la voie de circulation** : 2022-10-03, 3 **Attendu qu'**une demande d'occupation du domaine public a été déposée par la propriétaire des 452 et 455 chemin Crack pour le passage d'une conduite électrique sous le chemin Crack;

**Attendu que** la demandeuse veut procéder à l'installation d'un compteur de l'Hydro séparé pour le 455 chemin Crack et cela requiert que la conduite traverse le chemin en souterrain;

**Attendu que** la propriétaire possède les adresses des deux côtés du chemin Crack soit les lots 6 375 340 et 3 511 014;

**Attendu que** la demandeuse a déposé toutes les informations nécessaires telles que la procédure d'installation, le matériel à être utilisé et le nom de l'entrepreneur;

**Attendu que** la demande a été analysée par le responsable des travaux publics et que celui-ci recommande favorablement l'autorisation;

**Pour ces motifs**, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise le passage sous le chemin Crack une

conduite électrique du lot 6 375 340 (452 chemin Crack) au lot 3 511 014 (455 chemin Crack) aux conditions suivantes :

- Les travaux devront se faire en présence d'un représentant des travaux publics de la municipalité;
- Les travaux devront permettre l'accès à la propriété du 464 chemin Crack pendant la durée des travaux pour assurer le passage des services d'urgence;
- La propriétaire devra fournir un plan ou croquis indiquant les dimensions et l'emplacement de la conduite;
- L'engagement par écrit à demeurer responsable de tout dommage aux biens ou aux personnes résultants de l'occupation du domaine public et à prendre fait et cause pour la Municipalité et la tenir indemne dans toute réclamation de tout dommage;
- De fournir une copie d'assurance responsabilité civile en faveur de la Municipalité d'un montant minimal de 2 000 000 \$ visant cette occupation du domaine public pendant toute la durée de l'occupation;
- L'engagement de l'entretien adéquat de l'ouvrage autorisé, de manière à ce qu'il ne cause pas de dommage à la propriété municipale;
- La propriétaire de l'immeuble ou tout acquéreur subséquent, sera responsable de l'entretien de la conduite électrique souterraine et d'assurer la libre circulation sur le chemin, et ce, en tout temps;
- La propriétaire de l'immeuble ou tout acquéreur subséquent devra remettre en état le chemin public affecté par une telle occupation lors de tous travaux reliés à celui-ci;
- L'autorisation est consentie aux risques et périls du titulaire, de telle sorte que la Municipalité n'est pas responsable des dommages corporels ou matériels qui pourraient survenir lors ou au cours de son exercice, que ce soit par une personne autorisée ou non.

**Demande d'intervention Bell** : 2022-10-03, 4 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve le projet de Bell pour l'installation d'un nouveau poteau au 411 chemin Garrett (projet # I57097), et ce, selon les documents déposés par Bell le 6 septembre 2022.

**Correspondances** : 2022-10-03 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 7 septembre au 3 octobre 2022, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

**État comparatif au 30 septembre 2022** : 2022-10-03 Le Conseil prend connaissance des états comparatifs des activités de fonctionnement pour la période de neuf (9) mois se terminant le 30 septembre 2022, déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**Autorisation pour la présentation d'une lettre d'engagement et d'acceptation des risques au propriétaire du 803 chemin Coddington le 16 septembre 2022** : 2022-10-03, 5 **Considérant** les travaux de voirie sur le chemin de Montréal qui ont nécessité la fermeture du chemin à toute circulation;

**Considérant que** le propriétaire du 803, chemin Coddington avait contacté la Municipalité afin de trouver une solution autre que le détour existant afin de lui permettre de poursuivre ses activités agricoles durant la fin de semaine du 16,17 et 18 septembre 2022;

**Considérant** la lettre d'engagement et d'acceptation des risques pour l'utilisation d'une partie de chemin de Montréal fermée à la circulation préparée par le service d'assistance juridique de la FQM;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la lettre d'engagement et d'acceptation des risques pour l'utilisation d'une partie de chemin de Montréal fermée à la circulation, qui a été présentée au propriétaire du 803, chemin Coddington; qu'il est également résolu d'approuver l'autorisation accordée à ce propriétaire d'utiliser le chemin de Montréal, autorisation assujettie aux conditions identifiées dans la lettre, lors de la fin de semaine du 16,17 et 18 septembre 2022.

**Politique en matière de santé et sécurité au travail** : 2022-10-03, 6  
**Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a adhéré à la mutuelle de prévention SST de la Fédération québécoise des municipalités, gérée par Medial Services-Conseils-SST;

**Considérant que** la Municipalité doit adopter une politique en matière de santé et sécurité au travail signée par la direction;

**Considérant qu'à** l'intérieur de cette politique, une politique pour l'équipement de protection individuelle (ÉPI), une politique de déclaration d'accident et une politique d'assignation temporaire seront définies;

**Considérant** la nécessité d'adopter une politique de santé et sécurité au travail;

**Considérant** que tous les membres du conseil ont reçu, copie de la politique dans les délais requis, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu unanimement que le conseil adopte la politique en matière de santé et sécurité au travail de la Municipalité du Canton de Melbourne; que le conseil autorise Monsieur James Johnston, maire et Madame Cindy Jones, directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite politique.

**Politique de gestion des risques psychosociaux** : 2022-10-03, 7  
**Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a adhéré à la mutuelle de prévention SST de la Fédération québécoise des municipalités, gérée par Medial Services-Conseils-SST;

**Considérant que** la Municipalité doit adopter une politique de gestion des risques psychosociaux signée par la direction;

**Considérant** que tous les membres du conseil ont reçu, copie de la politique dans les délais requis, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et résolu unanimement que le conseil adopte la politique de gestion des risques psychosociaux de la Municipalité du Canton de Melbourne; que le conseil autorise Monsieur James Johnston, maire et Madame Cindy Jones, directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite politique.

**Politique de conduite de véhicule** : 2022-10-03, 8  
**Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a adhéré à la mutuelle de prévention SST de la Fédération québécoise des municipalités, gérée par Medial Services-Conseils-SST;

**Considérant que** la Municipalité doit adopter une politique de conduite de véhicule;

**Considérant** que tous les membres du conseil ont reçu, copie de la politique dans les délais requis, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu unanimement que le conseil adopte la politique de conduite de véhicule de la Municipalité du Canton de Melbourne.

**Trans-Appel – nomination d'un membre délégué municipal** : 2022-10-03, 9 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité des conseillers présent de désigner Lois Miller, conseillère, déléguée municipale pour la Municipalité du Canton de Melbourne au sein de l'organisation Trans-Appel Inc.

**Comité - accès à l'information et la protection des renseignements personnels** : 2022-10-03, 10 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

**Considérant** les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

**Considérant que** l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

**Considérant qu'il** est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

**Considérant qu'à** ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité du Canton de Melbourne doit constituer un tel comité;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité :

**Que** soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

**Que** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité du Canton de Melbourne :

- Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels (directrice générale et greffière-trésorière);
- Secrétaire administrative.

**Adhésion au Réseau BIBLIO de l'Estrie** : 2022-10-03, 11 **Considérant que** des abonnés et citoyens de la Bibliothèque Daniel-Ménard ont demandé qu'elle soit affiliée au Réseau BIBLIO;

**Considérant que** cette affiliation permettrait d'améliorer l'offre de titres et l'accès à des collections numériques en plus de la possibilité de réserver en ligne;

**Considérant que** l'adhésion représente des coûts de 3,95 \$ par résidents par année;

**Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite adhérer au Réseau BIBLIO de l'Estrie et qu'elle doit signer une entente avec le Centre régional de service aux bibliothèques publiques de l'Estrie inc. (CRSBPE);

**Considérant que** la Municipalité du Canton de Cleveland et la Ville de Richmond ont également manifesté leur intérêt d'adhérer au Réseau BIBLIO de l'Estrie;

**Considérant que** le CRSBPE demande qu'un représentant municipal soit désigné;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Simon Langeveld et résolu à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la Municipalité du Canton de Melbourne au Réseau BIBLIO de l'Estrie pour 2023; d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite entente; d'approuver pour 2023 la cotisation au Réseau BIBLIO de l'Estrie au tarif de 3,95 \$ par résident; de désigner la conseillère Lois Miller à titre de représentant de la Municipalité du Canton de Melbourne au Réseau BIBLIO de l'Estrie.

**Offre de service - archiviste** : 2022-10-03, 12 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la compagnie HB Archivistes, s.e.n.c, (1 283,86 \$ pour 4 jours de travail) relativement à la gestion des documents et des archives en 2023, telle que décrite dans l'offre de services reçu par courriel le 25 septembre 2022.

**Infotech - achat du compte de taxes bilingues** : 2022-10-03, 13 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise l'achat de 1 500 comptes de taxes bilingues.

**Dons et publicités** : 2022-10-03, 14 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Jeux du Québec	100 \$
La journée Terry Fox	100 \$
L'Étincelle	99 \$ (plus taxes)

**Résolution acceptant la demande de paiement no. 1 pour les travaux de réfection du stationnement de l'hôtel de ville** : 2022-10-03, 15 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de réfection du stationnement de l'hôtel de ville;

**Considérant que** la Municipalité a accordé le contrat au projet de réfection du stationnement de l'hôtel de ville à l'entreprise *J. Noël Francoeur Inc.*;

**Considérant que** la Municipalité a reçu le décompte progressif no. 1 pour les travaux exécutés en date du 16 septembre 2022;

**Considérant** la recommandation de la *Fédération québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le décompte progressif no. 1, selon la recommandation de la *Fédération québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*, au montant de 185 105,73 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10%) de *J. Noël Francoeur Inc.* suite à l'exécution des travaux de réfection du stationnement de l'hôtel de ville; que le Conseil autorise le paiement de cette facture.

**Résolution acceptant la demande de paiement no. 2 pour les travaux de rechargement sur les chemins Ely et Baker** : 2022-10-03, 16 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de rechargement des chemins Ely et Baker;

**Considérant que** la Municipalité a accordé le contrat au projet de rechargement des chemins Ely et Baker à l'entreprise *La Sablière Warwick Itée.*;

**Considérant que** la Municipalité a reçu le décompte progressif no. 2 pour les travaux exécutés en date du 22 septembre 2022;

**Considérant** la recommandation de la *Fédération québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le décompte progressif no. 2, selon la recommandation de la *Fédération québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*, au montant de 247 868,78 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10%) de *La Sablière Warwick Itée.* suite à l'exécution des travaux de rechargement des chemins Ely et Baker; que le Conseil autorise le paiement de cette facture.

**Résolution respectant les modalités du programme et confirmation de la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) : 2022-10-03, 17 Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance du guide du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**Attendu que** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide;

**Attendu que** le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

**Attendu que** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PRABAM;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve les dépenses pour l'exécution des travaux de réfection du stationnement de l'hôtel de ville pour une contribution financière maximale de 98 069 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**Que** les travaux de réfection du stationnement de l'hôtel de ville ont été complétés;

**Que** les travaux exécutés, selon les présentes dépenses, ne font pas l'objet d'une autre subvention.

**Résolution respectant les modalités du guide au programme TECQ 2019-2023 : 2022-10-03, 18 Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**Attendu que** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité

**Que** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**Que** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no. 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Que** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**Que** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no. 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**Résolution respectant les modalités du volet Redressement et Accélération et confirmant la réalisation des travaux : 2022-10-03, 19 Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**Attendu que** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**Attendu que** les travaux ont été réalisés du 8 août au 30 septembre 2022;

**Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponibles sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Bell Canada – frais pour remplacer deux poteaux pour permettre de remonter le réseau afin de faire une aire de virage sur le chemin de la Vallée de Melbourne : 2022-10-03, 20 Considérant** les travaux de



voirie prévus sur le chemin de la Vallée de Melbourne qui nécessitent le remplacement de deux poteaux pour permettre de remonter le réseau de Bell Canada;

**Considérant** le document de consentement de travaux sur commande à signer de Bell Canada;

**Considérant que** le coût estimé des travaux de Bell Canada de 8 211,48 \$ (avant taxes);

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne accepte le coût estimé des travaux tel que déposé et que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ledit consentement.

**Budget SSIRR 2023** : 2022-10-03, 21 **Attendu que** le Service de Sécurité Incendie de la région de Richmond a adopté un budget de 651 022 \$ pour l'année 2023;

**Attendu que** la quote-part du Canton de Melbourne s'élève au montant de 145 121 \$;

**Attendu que** les quatre municipalités membres du Service de Sécurité Incendie doivent approuver le budget de la Régie d'incendie;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve le budget de 651 022 \$ adopté par le Service de Sécurité Incendie pour l'année 2023.

**Collecte de feuilles d'automne 2022** : 2022-10-03, 22 **Attendu que** la MRC du Val-Saint-François offre une collecte des feuilles mortes, aux différents points de dépôt;

**Attendu que** la MRC du Val-Saint-François offre également aux municipalités la possibilité d'acheter des sacs en papier pour le ramassage des feuilles mortes;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité:

**De** participer à la collecte des feuilles mortes de la MRC du Val-Saint-François et que le point de dépôt sera à l'Hôtel de Ville;

**D'offrir** aux citoyens, s'inscrivant à l'avance, la possibilité d'une collecte porte-à-porte les mercredis 26 octobre et 2 novembre;

**De** mettre à la disposition de la population, et ce, sans frais, des sacs en papier biodégradables.

**Factures** : 2022-10-03, 23 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 230 694,42 \$) et des chèques émis (montant : 16 770,16 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptées et/ou payées.

**Varia** : 2022-10-03 Aucun sujet

**Levée de la séance** : 2022-10-03, 24 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld que la

séance soit levée à 21 h. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 7 novembre 2022.

---

James Johnston  
Maire

---

Cindy Jones  
Directrice générale et greffière-trésorière

## **APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 4<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-deux.

---

James Johnston  
Maire

Le 7 octobre 2022

**Procès-verbal de la séance extraordinaire, tenue le 7 octobre 2022 à 11 h, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, sous la présidence du Maire, Monsieur James Johnston.**

**Conseillers présents** : Madame Lois Miller, Monsieur Douglas Morrison, Monsieur Daniel Enright.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code municipal.

**Absence** : Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3  
Vacances au siège numéro 5

Monsieur Simon Langeveld, conseiller a démissionné de son poste de conseiller (siège #4) en date du mardi 4 octobre 2022. Il ne fait donc plus partie du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Melbourne.

Madame Cindy Jones, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Les membres du conseil présents affirment avoir reçu l'avis de convocation ainsi que tous les documents relatifs à cette séance et consentent unanimement à procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du budget.

**Adoption de l'ordre du jour** : 2022-10-07, 1 Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, à savoir :

### **Ordre du jour**

1. Ouverture et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour / agenda
3. Dépôt de la lettre de démission du conseiller Simon Langeveld au siège numéro 4
4. Date des élections partielles pour combler les postes de conseillers(ères) au siège #4 et #5
5. Période de questions

6. Levée de la séance

**Dépôt de la lettre de démission du conseiller, Monsieur Simon Langeveld, siège #4** : 2022-10-07 La directrice générale et greffière-trésorière dépose la lettre de démission du conseiller Simon Langeveld à la table du conseil, effective en date du 4 octobre 2022. L'avis de vacance a été constaté en date du 7 octobre 2022. La directrice générale et greffière-trésorière dispose de 30 jours pour choisir la date du scrutin qui devra avoir lieu avant les quatre mois qui suivent l'avis de vacance.

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir une lettre de remerciement et acheter un certificat cadeau d'un montant de 150 \$ pour ses nombreuses années de service à la population de la Municipalité du Canton de Melbourne.

**Date des élections partielles pour combler les postes de conseillers(ères) au siège #4 et #5** : 2022-10-07 La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil municipal que le scrutin pour l'élection partielle visant à combler les postes de conseillers(ères) aux sièges #4 et #5 se déroulera le 27 novembre 2022. Le vote par anticipation aura lieu le 20 novembre 2022. Un avis public sera donné, au plus tard, le 14 octobre 2022 pour déclencher le processus d'élection et informer les électeurs et potentiels candidats de leurs droits et devoirs.

**Période de questions** : 2022-10-07 aucune question

**Levée de la séance** : 2022-10-07, 3 Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison et résolu que la séance soit levée à 9 h 50.

---

James Johnston  
Maire

---

Cindy Jones  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

### **APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 8e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-deux.

---

James Johnston  
Maire